



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 15 décembre 2025

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 1

Absents : 5

Date de la convocation :
10/12/2025

Président de séance :
Michel BERTHET

Secrétaire de séance :
Jean-Luc PAQUELIER

Rapporteur : Michel BERTHET

N° interne de l'acte : 2025-45

lundi 15 décembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET.

Membres présents :

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Annick GUYON (donne pouvoir à : Céline CARREIRO)

Membres Absents :

Federico BIANCHINO, Patrice DUPONT, Ludovic MORAND, Coralie SANGOY-LUTAUD, Anne-Sophie MANIGAND

Objet: Budget commune DM1

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération adoptant le budget 2025,

Considérant qu'il convient d'adopter la décision modificative pour prendre en compte les éléments suivants:

1. Avance sur les travaux du Port d'Arciat à Eurovia en 2024, régularisation des écritures comptables à la suite de la réalisation des travaux.
2. Frais d'insertion marché voirie 2025 à intégrer en travaux de voirie.

Voirie - SECTION D'INVESTISSEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
116	041	2151	Réseaux de voirie	16 543,25 €	041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	16 543,25 €	
116	041	2151	Réseaux de voirie	858,28 €		2033	Frais d'insertion	858,28 €	
TOTAL				16 543,25 €	TOTAL				16 543,25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide:

- **D'approuver la décision modificative n°1 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.**

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc PAQUELIER



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Michel BERTHET

